

Paris,  
Le 20 octobre 2017

Suite à la réunion paritaire du 18 octobre qui s'est achevée sans faire apparaître de perspective d'un accord sur les salaires, les éditeurs ne souhaitent pas accorder de mandat de négociation supplémentaire.

Nous les consultons désormais au sujet d'une recommandation d'augmentation unilatérale des salaires minima de branche à hauteur de 0,4%.

Bien cordialement,

Yves BONNEFOY

